

M. CRAWFORD : Je n'en sais rien. (Exclamations.)

Si ces immigrants ne s'étaient pas proposés de s'établir au Canada, le représentant de Hastings-est (M. Northrup) aurait pu démontrer, l'autre jour, que beaucoup plus d'émigrés venus au Canada ont pris le chemin des Etats-Unis que ceux qu'il a cités. L'honorable député, quand il a fait ce calcul, a seulement pu établir que, des immigrants venus au pays, environ 1,500 sont passés aux Etats-Unis. J'ignore en combien de temps.

M. WARD : En six mois.

M. CRAWFORD : Si plusieurs de ces immigrants s'étaient rendus aux Etats-Unis, les membres de l'opposition auraient été trop heureux de nous jeter cet argument à la tête.

Le contrat avec la North Atlantic Trading Company a été un marché d'hommes pratiques. Les paiements dépendent des résultats, et qu'importe au Gouvernement d'avoir à payer pourvu que nous recevions des immigrants ? Ce sont des immigrants qu'il nous faut. Selon moi, si nos amis de la gauche se trémoussent tant au sujet de ce contrat, c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas pu démontrer que l'ancien ministre de l'Intérieur était intéressé dans cette compagnie. C'est leur but principal. S'ils font autant de tapage autour de ce contrat, ce n'est pas l'intérêt du pays qui les préoccupe, mais ils voudraient, si c'était possible, terrasser l'un des citoyens les plus utiles du Canada.

J'ai entre les mains un tableau indiquant approximativement les sommes dépensées pour l'immigration pendant les cinq dernières années du régime conservateur et depuis cinq ans sous l'administration actuelle. Je constate qu'au déclin du règne des conservateurs, le Canada perdait du terrain dans le champ de l'immigration. Nous ne recevions pas d'étrangers et le chiffre des immigrants a baissé de 30,000 entre 1890 et 1895. C'était une diminution de près de moitié. En 1890, nous avions reçu 30,996 émigrés, tandis que pendant la dernière année de pouvoir des conservateurs leur nombre n'était plus que de 16,835. Nous avons vu arriver 114,083 immigrants pendant ces cinq années-là. En faisant le total des dépenses faites pour l'immigration pendant ce laps de temps, on s'aperçoit que chaque immigrant nous a coûté \$7.89. Ils n'étaient pas nombreux ; il y en avait qu'une poignée.

Nous avons réussi à attirer les masses, à créer une situation nouvelle, et c'est à peine si nous nous rendons compte du grand changement qui s'est opéré. Depuis cinq ans, nous avons reçu, en chiffres ronds, 521,000 immigrants moyennant une dépense de \$6.32 par tête, soit une différence en moins de \$1.57 à l'avantage du Gouvernement. Hier, au comité de l'agriculture, il s'est agi d'une

question qui ne sort pas du cadre de cette question ; elle a trait à la qualité des immigrants que nous recevons. On semble avoir gardé trace des facultés intellectuelles des nouveaux venus. On se demandait ce que valaient les étrangers sous le rapport de l'intelligence comparativement aux habitants du pays. Les faits démontrent que 3:3 sur mille Canadiens sont frappés d'aliénation mentale tandis que ce malheur n'atteint que 1:5 étranger par mille. C'est un écart considérable en faveur de l'élément étranger et il démontre que ces gens-là sont sains d'esprit.

Je ne voudrais pas commettre d'injustice, mais je crois que ce sont des faits qu'il faut tenir compte. Si la Chambre ne le fait pas, le public le fera, lui. Je ne crois pas qu'il soit hors de propos de relever certains détails de la propagande du parti conservateur relativement à l'immigration. Tout d'abord, je citerai une partie du règlement ayant trait aux conditions imposées par l'ancien gouvernement à ceux qui s'occupaient de l'immigration. Il avait pris des arrangements avec vingt-six sociétés de colonisation au sujet de la vente des terrains et de l'immigration. Ces sociétés pouvaient acheter des terres à un prix déterminé, à la condition d'y établir un certain nombre d'immigrants, mais elles n'observèrent pas cette condition. Aussi, ces sociétés devaient payer \$2 par acre en vertu d'une clause de leur contrat, mais, si elles établissaient un certain nombre de colons, elles n'avaient que \$1 à verser. Cependant, aucune de ces vingt-six sociétés n'a jamais rempli ses engagements et le Gouvernement n'a pas eu recours à la confiscation. La clause B du contrat conclu avec ces sociétés porte que :

A l'expiration des cinq années aura lieu un dénombrement des colons authentiques que la société aura établi sur sa concession et s'ils sont aussi nombreux et établis ainsi que l'exige le paragraphe de la lettre E de l'article 11 de ces règlements, une nouvelle et dernière remise de quarante dollars par colon sera faite, et cette somme ajoutée aux remboursements antérieurs représentera la moitié du prix d'acquisition de la concession qui sera réduit à un dollar par acre. Mais si l'on constate que le nombre ou l'établissement des colons ne répond pas aux exigences dudit paragraphe des règlements, la société perdra la remise de cent soixante dollars.

M. HAGGART : L'honorable député aura-t-il l'obligeance de déposer ce décret sur le bureau de la Chambre.

M. CRAWFORD : Tout ce que j'ai ici est à votre disposition.

M. HAGGART : Ce document n'a jamais été communiqué à la Chambre et je voudrais en prendre connaissance.

M. CRAWFORD : Je m'efforce de vous le faire connaître à l'instant même.

Quelques VOIX : Très bien ! très bien !